

- SUPIOT, Alain. 2001. *Pour une politique des sciences de l'homme et de la société*, Presses universitaires de France.
- VILKAS, Catherine. 1996. « Evaluations scientifiques et décisions collectives : le Comité national de la recherche scientifique », *Sociologie du travail*, 3 : 331-348.
- WEINGART, Peter. 1976. *Wissensproduktion und soziale Struktur*, Francfort/Main, Suhrkamp.
- 2001. *Die Stunde der Wahrheit ? Zum Verhältnis der Wissenschaft zu Politik, Wirtschaft und Medien in der Wissensgesellschaft*, Weilerswist, Velbrück.
- WERNER, Michael. 1986. « Les trois piliers allemands de la recherche », *Le Monde*, 6 août.
- WERNER, Michael et Bénédicte ZIMMERMANN. 2003. « Penser l'histoire croisée : entre empirie et réflexivité », *Annales HSS*, 58 (1) : 7-36.
- WR. 1990. *Perspektiven für Wissenschaft und Forschung auf dem Wege zur deutschen Einheit. Zwölf Empfehlungen*, Cologne.
- 2000a. *Thesen zur künftigen Entwicklung des Wissenschaftssystems in Deutschland*, Bonn, juillet (Drs. 4594/00).
- 2000b. *Systemevaluation der Blauen Liste – Stellungnahme des Wissenschaftsrates zum Abschluss der Bewertung der Einrichtungen der Blauen Liste*, Cologne, novembre (Drs. 4703/00).
- 2001. *Systemevaluation der HGF – Stellungnahme des Wissenschaftsrates zur Herrmann von Helmholtz-Gemeinschaft Deutscher Forschungszentren*, Cologne, janvier (Drs. 4755/01).
- 2002. *Empfehlungen zu Querschnittsbegutachtungen in der Forschung*, Cologne, juillet (Drs. 5360/02).
- 2003a. *Stellungnahme zur Denkschrift der Deutschen Forschungsgemeinschaft : Perspektiven der Forschung und ihrer Förderung XI (2002-2006)*, Bonn, mai (Drs. 5653/03).
- 2003b. *Strategische Forschungsförderung. Empfehlungen zu Kommunikation, Kooperation und Wettbewerb im Wissenschaftssystem*, Cologne, mai (Drs. 5654/03).

Valérie AMIRAUX

## Expertises, savoir et politique

### La constitution de l'islam comme problème public en France et en Allemagne\*

Le 11 septembre a-t-il engendré de profonds changements ? Est-ce un tournant dont la pertinence s'évalue à l'aune d'effets tangibles : y aurait-il un avant et un après 11 septembre ? Ou s'agit-il simplement d'une référence commode et universellement partagée dont le seul rappel suffit à produire l'impression d'une communauté d'expérience et de ce fait à rassembler ? Une chose est sûre : depuis lors, il paraît de plus en plus difficile de déconnecter toute réflexion en sciences sociales sur l'islam d'une perspective politique, que celle-ci soit nationale ou internationale. Brutalement, différents champs de la recherche se sont trouvés unifiés par les trajectoires des personnes supposées responsables des attentats, alors même que les chercheurs n'auraient peut-être pas osé faire ou envisager ce lien. Cette interconnexion plus ou moins explicite s'est accompagnée, au sein des cercles de spécialistes de l'islam et des musulmans, en particulier en Europe, d'un mouvement de réflexivité concernant la parfois trop grande proximité entre chercheurs et décideurs politiques. Pour le dire un peu brutalement, les attentats contre le *World Trade Center* ont en quelque sorte réactivé la longue tradition d'intimité entre études de l'islam et politique, dont le colonialisme, l'immigration, le terrorisme, l'émergence des radicalismes politico-religieux dans les sociétés musulmanes ont aussi été quelques-uns des épisodes fondateurs. Pourtant, la situation actuelle se distingue peut-être de ces moments antérieurs en ce que la

\* Je remercie vivement Daniel Cefaï, Olivier Giraud et Bénédicte Zimmermann pour leur lecture des premières versions de ce texte, leurs commentaires et suggestions. Il va de soi que la version finale est de ma seule responsabilité.

prise de parole sur l'« islam », que ce soit dans le contexte migratoire pour parler du culte ou des croyants, sur les scènes moyen-orientales pour parler des militantismes, ou pour illustrer, sur un plan universel, les spécificités voire les incompatibilités entre cultures « occidentales » et religions « orientales », implique aujourd'hui une variété d'acteurs (journalistes, magistrats, universitaires, hommes politiques, croyants, ministres du culte, intellectuels, experts, militants) se recommandant tous d'un savoir légitime sur cet objet.

Ce chapitre revient sur les formes prises par la collaboration des sciences sociales à la construction d'une gouvernabilité (*Regierbarkeit*) de la différence confessionnelle en France et en Allemagne, pensée à partir du cas spécifique du culte musulman et des populations qui s'en réclament ou qu'on lui rattache. La comparaison des termes de l'élaboration de la réflexion politique sur l'islam et des modalités d'intervention d'une expertise en sciences sociales ouvre la question plus large de la constitution de l'islam comme problème public en France et en Allemagne. Dans quelle mesure la recherche dans ces disciplines peut-elle contribuer à la formulation de questions, puis de réponses, de politiques publiques concernant la façon d'administrer et de gérer politiquement la différence culturelle et plus particulièrement religieuse ? Comment peut-elle éventuellement peser sur les marges de reconnaissance du pluralisme confessionnel, sur la forme prise par l'autorité instituée pour prendre en charge ce problème spécifique ? Il ne s'agit pas ici de sonder une quelconque vocation « prescriptive » du travail universitaire. Plutôt, nous envisagerons la façon dont se traduisent la mise en place ou l'absence d'une compétence des différentes disciplines en sciences sociales – science politique, sociologie et anthropologie plus particulièrement – sur un objet particulier « l'islam des populations immigrées ». Comment peuvent-elles, sinon déterminer la décision politique, du moins participer à la mise en place de politiques publiques spécifiques ?

Dans un premier temps, nous situons la recherche en sciences sociales sur l'objet « islam » dans la perspective plus large de son omniprésence sur les scènes médiatiques et des effets de cette médiatisation sur la perception publique des prises de position des experts. La relation entre Etat et sciences sociales est inéluctablement affectée par cette exposition du sujet aux discours les plus enflammés dont les opinions publiques se nourrissent. Des structurations particulières du savoir sur un objet médiatisé donnent-elles lieu à des formes spécifiques

d'expertises et à un rapport particulier aux formes de publicisation autour de cet objet ? Nous revenons dans un deuxième temps sur le lien intime entre la discipline dominante des travaux sur l'islam en France et les pouvoirs publics. Le « décalage chronologique » entre les contextes français et allemand concernant la prise de conscience par les pouvoirs publics de la nécessité de mettre en place une politique spécifiquement destinée au culte musulman et aux populations musulmanes, notamment en lien avec les mouvements migratoires, peut-il se comprendre à l'aune des disciplines qui ont de part et d'autre façonné la production d'un savoir ? Cette observation s'appuie sur la comparaison de l'apparition de la question religieuse dans le champ de l'immigration, sur les rivalités entre disciplines, l'effet « inhibant » de l'orientalisme en Allemagne, l'effet moteur de la science politique en France, la prise de distance avec le savoir colonial, mais également sur le rôle « unificateur » de la construction européenne dans ce domaine (mise en commun des savoirs, échanges d'information, homogénéisation des réseaux de connaissance de l'islam en Europe). Une troisième partie interroge ensuite les catégories d'énonciation du débat public sur l'islam en Allemagne à la lumière du développement lent et éclaté de la recherche dans ce domaine. Quel type d'expertise se met alors en place ? Quels sont ses canaux d'accès au politique (consultation et avis d'experts – *Gutachten* – en Allemagne, mise en place de cellules de conseil plus ou moins institutionnalisées au sein des ministères en France) ?

Ce chapitre revient donc sur la façon dont le savoir des experts universitaires sur l'objet « islam et musulmans en France et en Allemagne » se trouve impliqué dans l'action publique. En quoi des traditions de connaissance distinctes conduisent-elles à des investissements différenciés dans certaines disciplines, au choix de privilégier certains questionnements au détriment d'autres ? En outre, l'appel par les pouvoirs publics au savoir des spécialistes de l'islam permet-il dans chacun des deux contextes de distinguer les processus de constitution des problèmes publics ou d'en comprendre les dynamiques ?

## Exposition et visibilité du chercheur

A la fin des années 1970, Edward Saïd, dans *L'Orientalisme* ([1978] 1980), engage la discussion sur les conditions de production de la connaissance sur les sociétés moyen-orientales par les spécialistes

occidentaux<sup>1</sup>. Plus récemment, s'interrogeant sur les représentations, les relations entre savoir et pouvoir, sur la circulation des discours académiques et leur diffusion dans les débats publics, E. Saïd réfute la notion de science désintéressée avec d'autant plus de véhémence que, soulignant-il, le terrain de recherche « moyen-oriental » et par extension musulman, se trouve régulièrement au cœur de l'actualité internationale (Saïd, 1997). Les captations par le pouvoir d'une connaissance lentement constituée et sédimentée paraissent dès lors difficilement évitables. D'autres que E. Saïd ont, dans l'analyse d'événements plus proches encore de nous, souligné l'omniprésence du religieux comme unique variable explicative des développements des sociétés du Moyen-Orient, constat réactualisé par le 11 septembre. Partant des nombreux dossiers publiés par la presse quotidienne et hebdomadaire française (cartes, histoire de l'islam, extraits du Coran, etc.) dans la foulée des attentats de septembre 2001, Alain Roussillon observe ainsi :

« Plus précisément, et au-delà des bonnes intentions affichées, la teneur de ce genre de dossiers et leur structure même portent implicitement pétition de principe selon laquelle il serait nécessaire d'avoir lu le Coran, de connaître les péripéties du moment fondateur de l'islam à la Mecque et Médine, de savoir distinguer les écoles doctrinales ou juridiques pour comprendre les soubresauts les plus contemporains des sociétés d'islam : pourquoi l'Irak et l'Iran se sont-ils fait une guerre de plus de huit ans ; pourquoi les GIA [Groupes islamiques armés] massacrent-ils les Algériens ; [...] pourquoi, enfin, s'est-il trouvé une vingtaine de jeunes gens prêts à sacrifier leurs vies pour entraîner spectaculairement dans la mort quelques milliers de leurs semblables, qu'ils avaient manifestement cessé de considérer comme tels. [...] Non bien sûr que les questions religieuses n'aient aucune part dans ces conflits. Mais le risque est ici d'entretenir la confusion entre l'islam en tant que tel, dans ses diverses réalisations historiques et l'usage que les acteurs font du référent religieux dans la production du sens des conjonctures dans lesquelles ils sont engagés, *hic et nunc*. » (Roussillon, 2001 : 78-79.)

La mise en place de « vérités génétiques » (Ferrié, 1998) à l'efficacité politique redoutable explique pour partie les raisons du succès actuel et international d'une interprétation du monde centrée sur la

1. Pour d'autres éléments sur ce lien entre lieu de production des savoirs et construction des catégories d'analyse, voir Amiraux (2004a).

« clashologie<sup>2</sup> » et la perspective de l'inéluctable traduction en conflits et violences de toutes sortes de différences culturelles dont, là encore, l'événement « 11 septembre » a réactivé certains des traits.

L'idée d'un « postulat orientaliste » qui articule la spécificité culturelle et religieuse comme clef de lecture et d'interprétation des évolutions politiques, sociales, économiques d'une aire dite tantôt moyen-orientale tantôt musulmane, se poursuit aujourd'hui bon an mal an, au-delà du seul contexte de l'expérience coloniale. Le maintien de ce prisme de lecture appliqué à des mondes sociaux « étrangers à l'Occident » ne s'exprime plus exclusivement *via* des canaux universitaires ou érudits, mais trouve aussi des points d'appui dans une littérature mieux diffusée, plus accessible et sur une base médiatique toujours plus présente, avec des distinctions importantes à poser, selon les contextes, entre les modalités de publicisation des liens entre monde de la recherche et espace de la décision politique. Durant l'entre-deux guerres en Allemagne ou dans le cadre de l'administration coloniale en France, les formes parfois étroites de coopération entre pouvoirs publics et recherche universitaire ne sont le plus souvent connues que des seuls chercheurs en sciences sociales et protagonistes de ces séquences historiques (Cahiers de Jussieu, 1976 ; Jonker, 2002b). Hors de l'espace européen, le traumatisme émotionnel et politique engendré par les attentats du 11 septembre a favorisé une discussion plus explicite du lien entre décision politique et compétence universitaire aux Etats-Unis. Le débat s'y cristallise autour de « la folie multiculturaliste régnant dans l'université américaine » et dénonce ce que les médias américains considèrent comme l'échec de leurs services de renseignements, l'*Intelligence*. La discussion va plus loin qu'une simple critique générale et pointe quelques universitaires, en particulier John Esposito, spécialiste de l'islam au Moyen-Orient et analyste de politique étrangère. Il n'est rien moins que dénoncé pour avoir conduit l'administration Clinton à sous-estimer la violence potentielle des réseaux de l'islam politique<sup>3</sup>. La légitimité de son expertise et la nature de ses conseils à l'administration Clinton sont directement mises en

2. Pour une perspective critique en langue française des travaux de Samuel Huntington ([1996] 1997), voir Bigo et Haine (1995). Sur la réactualisation de la grille d'analyse huntingtonienne à l'occasion du 11 septembre, voir la préface de Burgat (2002).

3. La polémique prend dans un premier temps corps dans l'ouvrage de Martin Kramer (2001).

cause. La bataille s'étend bien au-delà des cercles de la seule politique étrangère et s'attache aussi à dénoncer les programmes universitaires d'études et de recherche sur le Moyen-Orient accusés d'orthodoxie disciplinaire voire de négligence scientifique pour des questions politiques d'importance. Martin Kramer dénonce par exemple la surprise des spécialistes du monde arabo-musulman vis-à-vis de leur propre objet : auraient-ils mal évalué le rôle croissant de l'islam dans les espaces culturels et politiques de la région ? Toujours selon M. Kramer, à vouloir voir de la démocratie partout, ils se sont laissés aveugler par la capacité de conviction de leurs sujets d'enquête, voire ont délibérément ignoré les formes extrémistes de l'islamisme et la potentielle violence d'un passage à l'acte de la part des groupes les plus engagés dans le militantisme. La discussion lancée avec virulence par M. Kramer après le 11 septembre pointe au centre de sa critique la fonction de conseillère attribuée à la discipline chargée de l'étude du Moyen-Orient (les *Middle Eastern Studies*)<sup>4</sup>. Accusés de partialité, de s'exprimer dans un « jargon » volontairement opaque et incompréhensible, les universitaires spécialistes du monde arabo-musulman se retrouvent ainsi rapidement placés dans la ligne de mire des journalistes et de certains de leurs confrères, moins bien intégrés aux structures de la consultance politique<sup>5</sup>.

L'Allemagne et la France ne sont certes pas les Etats-Unis, mais le cercle des spécialistes de l'islam et des musulmans en Europe s'y trouve inextricablement confronté à des questionnements similaires : comment peut-on mener un travail de réflexion et d'analyse en sciences sociales sur un objet caractérisé, aujourd'hui en particulier mais pas exclusivement, par son omniprésence sur les scènes médiatiques et par sa proximité avec le politique ? A l'instar de Peter Wagner, trois éléments nous semblent déterminants : l'examen des traditions intellectuelles, des ins-

4. A propos de la réunion annuelle de la *Middle Eastern Studies Association* (MESA), un journaliste écrit : « Que les membres de la MESA s'opposent à la guerre (en Afghanistan, ndla) n'a rien de surprenant. Après tout, ce sont des scientifiques. Mais à la différence de leurs collègues, ce qu'ils pensent nous importe beaucoup : ils sont ceux qui sont supposés produire la connaissance sur l'islam et le monde arabe dont dépend notre compréhension des terroristes, de leurs motivations et de leurs sympathisants. » *The New Republican Online*, consulté le 15 décembre 2001.

5. E. Saïd avait déjà formulé à l'époque de son *Orientalisme* ([1978] 1980) cette critique de l'approche propre aux spécialistes des *area studies* (études régionales), voyant dans leurs travaux une reformulation de l'orientalisme mise au service de la politique étrangère néo-impérialiste américaine (Tessler, 1999).

titutions scientifiques (quelles institutions, quelles dispositions déterminent la configuration du champ académique ?) et des structures politiques dans lesquelles s'inscrivent ces travaux et études (Wagner, 1990). « Comment concevoir l'objectivité dans la recherche sur l'islam alors qu'il s'agit sans doute du champ universitaire le plus lié au politique ? », interroge ainsi Olivier Roy (2001 : 116), lui-même chercheur au Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et conseiller régulier du Quai d'Orsay *via* le Centre d'analyse et de prospective (CAP). La décision politique peut effectivement valider certaines expertises, pas forcément par influence directe de l'expert sur le politique, mais parce qu'il aura indirectement fourni des arguments de rationalisation à une politique qui a été élaborée par d'autres et ailleurs. Il faut alors pour le chercheur prendre la mesure de ses responsabilités dans le processus de justification publique qu'il peut être amené à conduire *ex post*<sup>6</sup>, d'autant plus lorsque le résultat de la commande publique ou la réponse à la question posée par le politique au savant ne semble pas correspondre aux positions que ce dernier défendait auparavant<sup>7</sup>. S'intéresser au contexte de production des connaissances importe d'autant plus que, dans le cas particulier des travaux sur l'islam et les musulmans en Europe, observateur et observé interviennent souvent dans le même champ, voire participent aux mêmes débats, relèvent dans certains cas de trajectoires professionnelles identiques, présentent les mêmes engagements politiques. Il peut même arriver qu'ils se croisent, non sans surprise, dans les antichambres du pouvoir, racontent certains experts amusés (Roy, 2001). Entre-temps, l'objet est devenu sujet qui revendique son droit à la parole et à l'analyse.

Dans le domaine des travaux sur l'islam en Europe, les disciplines investies ne sont pas les mêmes en France qu'en Allemagne et la réponse publique des questions traitées est différente. Une chronologie commune de l'immigration (recrutement systématisé au début des années 1960, l'arrêt officiel de l'immigration dans la première moitié des années 1970, le regroupement familial accéléré dans les années

6. Sur ces questions, voir Amiraux et Cefai (2002).

7. On pense par exemple au véritable travail de commentaire de texte réalisé par certains des experts de la Commission de réflexion sur l'application du principe de laïcité dont les travaux ont été rendus publics en décembre 2003, en particulier pour ceux des experts chercheurs ou universitaires concernés expliquant les raisons de la modification de leur position : contre une proposition de loi interdisant certains signes religieux dans les écoles publiques, et, au final, en faveur de celle-ci.

1980 et l'émergence des premières revendications de satisfaction des besoins dans le domaine religieux) n'empêche pas des investissements de recherche différents. Le retour sur la genèse d'un savoir passe alors par l'examen minutieux des liens qui d'un côté, unissent, de l'autre, séparent religion et politique. Il ne peut non plus faire l'économie d'une analyse pointue des politiques en matière d'accès à la nationalité, des spécificités des populations musulmanes résidant en France et en Allemagne, de l'absence d'un passé colonial ou de son occultation des mémoires. Pour le résumer de façon schématique, le culte musulman et les musulmans sont des sujets qui restent, en République fédérale, peu investis et faiblement institutionnalisés jusqu'au début des années 1990. L'intérêt politique et l'investissement des sciences sociales dans l'objet « islam et musulmans en Allemagne » se manifestent tardivement. En France, ces mêmes problématiques ont trouvé précocement, à partir des années 1980, leur niche de prédilection dans la science politique. A cela s'ajoute un large soutien politique des pouvoirs publics qui se traduit par des investissements financiers précoces permettant d'engager de grandes enquêtes quantitatives sur « les musulmans en France ». Cette première distinction rapide étant posée entre, d'un côté, sous-investissement et de l'autre, surinvestissement, soulignons à quel point il est difficile d'échapper aux différences nationales de traditions intellectuelles qui ont construit l'« islam » comme objet de connaissance. Tout savoir est relatif à un lieu, à un moment particulier de l'histoire de l'objet et naturellement de l'auteur. Emergent alors, sinon de véritables « communautés épistémiques » (Haas, 1992) très étroitement liées à des disciplines spécifiques, du moins des trajectoires de compréhension partagée. Celles-ci, inscrites sur la carte des modalités scientifiques de saisie de l'objet, permettent de comprendre les différences entre France et Allemagne, mais aussi le rapprochement récent des processus de publicisation de la thématique « islam » dans ces deux pays, notamment à l'aune d'un mouvement d'europanisation de la recherche.

## **Le savoir sur l'islam en France : les complexes intrications du champ politologique et du politique**

Evoquant son travail sur la Bosnie en guerre, Xavier Bougarel parle de « L'islam comme objet et l'islam comme boulet » pour désigner le malaise qui le traverse face au grand écart intellectuel et moral entre, d'un côté, la lecture de l'islam politique qui lui a été enseignée à l'Institut d'études politiques et, de l'autre, le silence médiatique et politique sur son objet d'enquête, l'islamisme bosniaque (Bougarel, 2002 : 57). La science politique sur l'islam et les musulmans en France prolonge cette impression dans son appréhension de l'islam en France. Elle participe de surcroît à la mise en place d'un champ de connaissance en corrélation avec un certain nombre de problèmes sociaux, de sa propre initiative ou en réponse aux incitations émanant de différentes instances publiques ou semi-publiques<sup>8</sup>. Elle l'a souvent fait sur la base d'une compétence et d'une connaissance des musulmans principalement acquises dans les sociétés dites « d'origine » des migrants de confession musulmane qui arrivent en Europe au début des années 1960. Ainsi, l'appartenance confessionnelle des travailleurs immigrés est-elle, dans les premiers travaux, une donnée marginale sur laquelle personne ne juge bon de s'arrêter expressément. L'appartenance confessionnelle apparaît dans l'espace français de la recherche sur l'immigration comme une question directement inspirée d'agendas de recherche et d'expériences de terrain de ceux qui sont d'abord et avant tout des spécialistes des sociétés arabo-musulmanes (Amiriaux, 2002a). On pense à des auteurs comme Rémy Leveau (spécialiste du Maroc), Gilles Kepel (auteur d'une thèse sur les mouvements islamistes dans l'Égypte contemporaine), Bruno Etienne (grand connaisseur de l'Algérie), qui tous publieront sur l'islam en France à partir de la seconde moitié des années 1980<sup>9</sup>. Les contextes moyen-orientaux suggèrent alors pour partie les premières pistes de recherche sur l'islam « transplanté » en France. Ainsi, dans les années 1980, l'approche de la science politique traduit-elle l'intérêt pour le surgissement d'un radicalisme islamique

8. Certaines institutions se sont davantage impliquées dans le soutien à ces travaux. La commande publique en France passe avant tout par les ministères, alors qu'en Allemagne elle est dispersée entre différentes arènes (fondations, ministères, administrations fédérales et régionales, tribunaux).

9. Voir entre autres Kepel et Leveau (1988) ; Kepel (1987 et 1994) ; Etienne (1989 et 1990).

(Etienne, 1987 ; Kepel, 1984) sur les scènes politiques moyen-orientales autour duquel va rapidement se construire la notion d'islamisme pour désigner des mouvements politiques qui considèrent explicitement l'islam comme une idéologie politique<sup>10</sup>. Dans l'espace migratoire, les mêmes chercheurs s'intéressent quasi exclusivement aux organisations qui, par leurs discours – en arabe, en turc, en persan et quelquefois en français – ou par leurs activités, commencent à mettre en place les premiers éléments de visibilité de la présence durable de l'islam – lieux de culte, commerces, écoles coraniques. Ces éléments organisés, structures associatives dans leur majorité, concentrent tous les regards, au détriment de comportements plus anonymes, individualisés. Le religieux des musulmans est avant tout construit par la recherche à travers une lecture en termes de marché des biens religieux. Cette première posture interprétative est aujourd'hui critiquée par quelques membres de la génération « héritière » de ces pères fondateurs, sur le fond à propos des développements politiques au Moyen-Orient (Burgat 2001 ; Roussillon, 2001), ou bien sur le terrain et dans une perspective de renouvellement des problématiques concernant l'islam et les musulmans dans l'espace migratoire (Geisser, 1997 ; Cesari, 1994a ; Fregosi, 1998). Les travaux en sciences sociales sur l'islam des immigrés (Cesari, 1994b) ont donc, jusqu'au début des années 1990, privilégié une lecture centrée sur l'articulation entre politique et religieux, à l'instar de ce qui avait été fait dans les sociétés musulmanes « d'origine ». Les deux logiques, recherche d'une part, décision politique d'autre part, restent relativement distinctes et étanches l'une à l'autre, à l'exception des moments de crise où l'analogie envisagée entre pays d'origine et pays d'accueil peut alors inciter les décideurs politiques à accorder de nouveaux crédits financiers et logistiques aux chercheurs<sup>11</sup>.

10. Il s'agit d'une attention revigorée pour ce qui concerne les éventuels déplacements de ces mouvements vers l'Europe, voire leur implantation, au moment de la Révolution iranienne. « Au lendemain de l'élection de Mitterrand, devant les scènes de prières collectives, les grèves dans l'industrie automobile avec des prières collectives sur les parkings, les réactions des socialistes à ce moment-là sont immédiates : l'Iran veut s'implanter chez nous et saboter l'industrie automobile française. » Entretien avec R. Leveau, Paris, 9 décembre 2002. Ce regard appuyé sur le radicalisme islamique ne se traduit pas par une homogénéité des vues : l'appréhension de la question varie d'un auteur à l'autre.

11. En France, la « première affaire du voile » en 1989 va ainsi permettre à l'équipe constituée autour de Rémy Leveau, Gilles Kepel, Catherine Wihtol de Wenden de monter

R. Leveau, est l'un des principaux initiateurs de la recherche française sur le monde arabo-musulman dans les années 1980. Il intervient à l'époque comme chargé de mission à la recherche, désigné par le ministère de la Recherche pour penser la restructuration des études arabes en France (autour de trois pôles à Paris, Lyon et Marseille), processus accompagné de la mise en place d'appels d'offre de recherche. Il explique par exemple comment le lien s'est opéré entre émergence de dynamiques nouvelles, défaut de connaissance et besoin d'analyse : « Juste après l'élection de Mitterrand, on voit bien que des choses nouvelles se passent, qu'on ne sait pas les interpréter et qu'on est en train de faire des liens entre l'interne et l'externe. Or c'est manifestement faux. Il faudrait chercher à comprendre<sup>12</sup>. » La production de connaissance qui s'engage à partir des années 1980 sur le thème « musulmans en France » devient ainsi à la fois le fruit d'une intuition portée par des spécialistes du monde arabo-musulman<sup>13</sup> et d'une commande publique qui s'accompagne de la réorganisation du champ des études arabes en France. Les Diplômes d'études approfondies (DEA) et formations doctorales qui sont mis en place à cette occasion doivent, à terme, former des spécialistes de terrain de l'aire arabo-musulmane (incluant également la Turquie, l'Iran puis au début des années 1990 les républiques d'Asie centrale) compétents en langues régionales et en science politique, plus marginalement en sociologie et en économie. Ces nouveaux spécialistes du monde arabo-musulman rompent avec la tradition orientaliste et sont destinés aussi bien à des carrières « classiques » comme universitaires ou chercheurs, qu'à des carrières en politique ou dans la haute administration – indifféremment par voie de concours ou non. Le soutien à la recherche sur l'islam de l'immigration intervient dans ce

une véritable enquête quantitative « A ce moment-là, on trouve miraculeusement le financement ! » Entretien avec R. Leveau, Paris, 9 décembre 2002.

12. *Idem*.

13. R. Leveau raconte par exemple comment à la faveur de missions au Maroc au début des années 1980, il interroge Driss Basri alors ministre de l'Intérieur sur le problème qui le préoccupe le plus, selon ses propres termes « une réislamisation des campus que je ne contrôle pas ». R. Leveau poursuit : « En rentrant, j'ai donc publié plusieurs papiers sur ce que j'avais trouvé au Maroc. A partir de mon expérience marocaine, lorsque j'ai vu apparaître les choses dans l'immigration, que l'un des leaders était un Marocain, marqué à gauche à la CGT [Confédération générale du travail] à Aulnay et que je voyais la prière, je me suis demandé ce qui se passait tout en me disant, ce n'est sûrement pas ce qu'on croit, c'est-à-dire la main du mollah dans la culotte du cégétiste. » Entretien avec R. Leveau, 9 décembre 2002.

processus et au sein de ces nouvelles formations. C'est également dans ce cadre que sont publiés les appels d'offre qui permettent aux premiers travaux de sortir des cénacles universitaires (Kepel et Leveau, 1988) et d'investir, par exemple, le créneau de la formation des fonctionnaires (enseignants, policiers, personnels d'ambassade), souvent en écho avec les évolutions de l'actualité nationale. Dans l'interaction avec le monde politique, l'allocation des ressources financières apparaît comme une question déterminante qui, dans certains cas, peut expliquer la façon dont une « économie politique de la recherche » (Roy, 2001 : 121) se met en place en France, de façon tacite et pas toujours assumée. Elle est aussi à l'origine du lancement de certaines grandes enquêtes, à l'initiative de la Mire (Mission interministérielle recherche expérimentation) ou de la DPM (Direction de la population et des migrations)<sup>14</sup>. D'autre part, la connaissance statistique des populations musulmanes en France – de leurs pratiques religieuses, de leur engagement politique – est construite à travers les sondages réalisés par l'Institut français d'opinion publique (IFOP) pour le compte de grands groupes de presse. Souvent élaborés par les universitaires travaillant sur le sujet, ils sont généralement réalisés à l'occasion de « crises » nationales – autour du foudard en 1989, en 1994 – ou d'événements de politique étrangère auxquels la France est liée – Guerre du golfe en 1991, attentats aux Etats-Unis en 2001.

L'hégémonie de la science politique est, dans ce contexte, ambivalente<sup>15</sup>. Elle procède à la fois d'un « affichage de compétences » et découle en même temps du très fort lien que certains de ses protagonistes entretiennent avec des institutions<sup>16</sup>, de la familiarité avec leurs codes et langages, enfin des relations interpersonnelles réactivées à certaines occasions<sup>17</sup>. A la fin des années 1980 et au début des années 1990,

l'espace du savoir sur les populations issues de l'immigration voit donc cohabiter plusieurs « chapelles » rattachées à des disciplines, sans que celles-ci ne se rencontrent et ne se parlent, même si quelques personnes parviennent à collaborer aux travaux des uns et des autres, comme Mustapha Diop. Les sociologues de l'immigration – intéressés par les recompositions des cellules familiales, l'engagement syndical des travailleurs immigrés, le racisme et les effets de l'expérience coloniale sur le traitement de ces populations en métropole – ne s'expriment pas à travers le même langage et ne s'adressent pas aux mêmes audiences que les politologues – concentrés sur les politiques d'intégration, les réformes du code de la nationalité et la formation d'un tissu associatif islamique en France. D'un côté le religieux n'apparaît pas, de l'autre il retient toute l'attention ou presque. Les courants qui s'affrontent ainsi dans l'analyse des populations musulmanes, attribuant un coefficient de pertinence différent à l'appartenance confessionnelle, le font aussi pour valider des intérêts hors du seul champ professionnel, dans l'espace du militantisme, du travail social ou de la consultance. D'une certaine façon, rendre explicite la relation entre religion et pouvoir produit un effet d'islamisation de tout ce qui provient de la migration ; ce qui, par la suite, permettra à certains chercheurs de s'imposer dans le discours médiatique, mais aussi d'engendrer des typifications qui s'inscrivent durablement dans les répertoires politiques et circulent d'autant plus facilement dans les opinions publiques que l'actualité internationale amplifie leur écho. La gestion publique de l'islam comme culte et des musulmans en France continue aujourd'hui de n'être jamais très éloignée de l'agenda de politique étrangère, tout en demeurant, depuis les années 1970-1980, dans la sphère d'action des politiques sociales<sup>18</sup>. La recherche sur les sociétés musulmanes voit progressivement poindre un clivage entre d'un côté, ceux qui choisissent de travailler en privilégiant

14. Pour une bibliographie complète, voir FAS (2001 : 19-20).

15. P. Wagner voit la science politique française comme exceptionnelle en raison de l'étroitesse de son lien avec la formation des élites politiques et administratives, au détriment de la production autonome d'une discipline scientifique (Wagner, 1990 : 481).

16. La proximité de certains avec les institutions ministérielles parisiennes (Quai D'Orsay, Défense) ou avec les cercles socialistes autour de personnalités comme Gaston Defferre sur Marseille expliquent pour partie que des questionnements parallèles qui ne se rencontrent que tardivement émergent, sans, dans un premier temps au moins, contribuer à mettre en place un véritable marché concurrentiel.

17. La présence de deux chercheurs de l'Institut d'études politiques au poste de conseiller sondage de Michel Rocard permet ainsi à Rémy Leveau et Gilles Kepel de

recupérer l'enquête quantitative sur « Fidélité et loyauté des musulmans pendant la guerre du Golfe en 1991 ».

18. L'analyse de la décision en politique étrangère ne s'explique pas exclusivement par une pure action stratégique décidée au regard des intérêts nationaux, mais aussi dans la perspective des structures sociales qui cadrent les identités et les intérêts des acteurs – environnement économique, comportement stratégique, aspects cognitifs et sociétaux (Ruggie, 1998). La Direction générale de la coopération internationale et du développement (DGCID), intégrée au ministère des Affaires étrangères, finance par exemple partiellement les Instituts français de recherche à l'étranger, dont les nombreux centres du Moyen et du Proche Orient, combinant souvent une double compétence en archéologie et en sciences humaines.

l'expression la plus radicale des phénomènes pour expliquer la totalité et de l'autre, ceux qui mettent davantage l'accent sur la dimension culturelle, identitaire voire nationaliste du phénomène (Burgat, 2001 : 94). Il est tout autant possible de distinguer des postures de recherche tranchées sur le terrain de l'islam en France. Travaillant sur ce qu'il appelle la nouvelle islamologie, Vincent Geisser restitue une dichotomie autre des « bons » et des « méchants » chercheurs et analyse ses effets discriminants sur certains auteurs (Geisser, 2003). Certains sont estimés être trop « proches » ou trop « complices » des musulmans qu'ils étudient et donc sujets à soupçon ; d'autres s'auto-érigent en justiciers de la vérité sur l'islam pratiquant la disqualification de leurs collègues. Un camp des bons et un camp des méchants se dessinent, où les carrières de chercheurs, de consultants et d'experts auprès des pouvoirs publics se chevauchent, non sans rivalité<sup>19</sup>.

L'intérêt de la science politique pour les courants politiques d'inspiration religieuse dans les sociétés musulmanes a indirectement contribué à mettre en évidence une « spécificité » de l'espace migratoire en Europe, celle des expressions identitaires religieuses des musulmans. L'introduction de la variable religieuse n'est pas sans produire d'effets sur les catégories dans lesquelles les immigrés sont pensés par les sciences sociales et notamment par la sociologie, soit comme maghrébins ex-colonisés, soit en tant que sous-groupe exploité de la classe ouvrière (Amiriaux, 1995). Ce mouvement général de redécouverte des variables religieuses dans l'espace migratoire correspond toutefois moins à des indicateurs traçant l'intensification ou l'augmentation constatées des pratiques, qu'à une intuition partagée par certains observateurs que leur carrière ramène en France. En introduisant le religieux dans l'espace de réflexion sur l'immigration, l'objectif est moins de réifier les dynamiques individuelles et collectives autour d'une explication rationnelle des comportements à partir du religieux (faire de l'islam un tout explicatif), que de poser les premiers jalons d'une analyse qui ne fasse pas l'impasse sur cette dimension des identités dont l'importance sociale et politique a par trop été négligée. L'espace de connaissance de l'islam qui se met alors en place va contribuer à tracer des lignes de séparation relativement imperméables entre ce que l'on peut presque considérer comme une orthodoxie du savoir sur l'islam implanté en

France – centré sur les associations (Diop, 1990), les phénomènes de mobilisation, de participation, d'engagement ou de contestation politiques (Leveau et Wihtol de Wenden, 1991 et 2001), les épisodes conflictuels, le lien transnational –, par opposition à des recherches plus marginales, « hétérodoxes », privilégiant des aspects plus anthropologiques ou concentrées sur l'évolution des rites. L'émergence d'un discours « allant de soi » sur l'objet islam contribue à mettre en place des schèmes d'analyse dont la durée de vie dépend directement de la capacité des plus jeunes des auteurs à discuter les appareils interprétatifs, le plus souvent en faisant le détour par la comparaison (Tietze, 2001 ; Venel, 2004). Ces positions sont d'autant plus difficiles à discuter qu'elles sont naturalisées par l'usage qu'en font les acteurs, les auteurs, les journalistes, légitimant et validant des régimes de vérité pas toujours heuristiques. De la fin des années 1970 jusqu'au milieu des années 1990, les politologues se sont ainsi focalisés sur le religieux « islamique » en privilégiant la dimension organisée et politique, associative, sans jamais véritablement se poser une question centrale (et donc sans jamais tenter d'y répondre) : comment formuler un lien religieux dans un contexte où celui-ci n'a plus rien d'évident<sup>20</sup> ? Comment décortiquer la transmission d'identités dont on n'hérite plus « naturellement », comment comprendre les rapports des individus avec une lignée de croyance lorsque leurs milieux de vie n'y renvoient plus du tout ?

La lecture de l'islam des immigrés par la science politique se construit donc à partir d'un équilibre difficile entre d'un côté une lecture que l'on pourrait dire héritée de la tradition orientaliste et pour laquelle « l'islam est tout », et de l'autre une analyse dominante en sociologie des migrations aux yeux de laquelle « l'islam n'est rien » (Colonna, 1995). Sur ce terrain, d'autres disciplines (archéologie, anthropologie, histoire pour n'en citer que quelques unes) l'ont précédée et bénéficient pour certaines de véritables « rentes de situation » (Roy, 2001 : 121). A partir de l'espace migratoire, la science politique met donc en place les moyens financiers et politiques d'une autonomie de travail en se démarquant d'un côté des travaux des spécialistes de l'immigration, de l'autre

19. Un bon exemple est l'ouvrage de Marie-Jeanne Kaltenbach et Michèle Tribalat (2002) dont le premier chapitre s'avère une prise à partie par les deux co-auteurs de plusieurs de leurs collègues.

20. Même si la comparaison a été tentée avec d'autres « constructions identitaires à partir du religieux », notamment avec les populations juives. Une fois décryptés les premiers entretiens auprès des musulmans, Gilles Kepel et Rémy Leveau passent par exemple les transcriptions à Dominique Schnapper.

de son aire initiale de spécialisation, les sociétés arabo-musulmanes<sup>21</sup>. Notons que l'interdisciplinarité revendiquée comme programme de recherche de manière unanime dans les années 1970 – entre la science politique, l'anthropologie, la sociologie des religions et l'islamologie par exemple – reste lettre morte dans le cas des recherches sur l'islam en France, au moins jusqu'aux années 1990. De la même manière, les spécialistes de l'islam, qu'ils travaillent sur la France ou sur le Moyen-Orient, ne pratiquent qu'exceptionnellement le raisonnement analogique avec d'autres confessions<sup>22</sup>. De plus, les politologues, concentrés sur le contemporain, prennent difficilement langue avec les islamologues. Les relations entre ces deux univers de connaissance sont passées par différentes phases, de l'ignorance réciproque au conflit. Les islamologues sont perçus comme les défenseurs d'un rapport sacré à l'appréhension de la religion par ses textes et par sa langue, peinant à envisager le fait religieux comme partie d'une culture, ancré dans le social et un mode de vie. L'islam n'est pas seulement une structure sociale particulière, un assemblage hétérogène de croyances, d'artefacts, de coutumes et de morales : c'est une tradition discursive (Asad, 1986 : 14) qui informe les croyants sur la forme correcte des pratiques et qui a elle-même une histoire. Cette tradition se rattache aux textes fondateurs du Coran et des Hadiths, mais les discours qui la composent s'appuient sur un passé et visent un futur en relation avec un présent. L'idée que le lien entre les périodes et les lieux puisse passer par une meilleure entente des disciplines compétentes sur l'islam<sup>23</sup> est finalement un développement récent, lié à l'émergence de nouveaux thèmes de recherche comme l'institutionnalisation du culte musulman, la formation des imams,

21. Stephen Turner parle à propos des rivalités entre disciplines sur un même objet de véritables « cartels » organisant la carrière de leurs étudiants au détriment de ceux qui n'en sont pas les produits directs pour expliquer la mise en commun d'intérêts non exclusivement scientifiques, qui ensuite se ramifient en diverses aires et théories de spécialisation (Turner, 2000 : 47).

22. Passant en revue différents ouvrages sur le Moyen-Orient, Talal Asad souligne l'intérêt quasi exclusif des différents auteurs pour l'islam au détriment du judaïsme et du christianisme, par ailleurs centraux dans bien des problématiques religieuses de la région. L'Europe serait le « *true locus* » du christianisme et le Moyen-Orient de l'islam (Asad, 1986 : 3).

23. Les classements de compétences, opérés longtemps en fonction des maîtrises linguistiques, ne tiennent plus aujourd'hui. La majorité des musulmans résident de manière stable en Europe et parlent de moins en moins la langue des pays dont sont issus leurs parents ou grands-parents. L'arabe cesse d'être systématiquement la langue d'énonciation du religieux en Europe.

l'autorité religieuse ou l'enseignement du fait religieux à l'école. Dans les forums de spécialistes convoqués par les pouvoirs publics pour opérationnaliser la volonté d'intervention dans ces différents domaines, l'islamologie et l'histoire côtoient dorénavant la science politique<sup>24</sup>.

Convergences d'intérêts ponctuelles, multipositionnements de chercheurs engagés dans des carrières universitaires, mais également susceptibles de s'impliquer dans des activités de consultation ou de réponse à des commandes publiques : le lien entre production d'un savoir relatif à l'objet « islam et musulmans en France » et action publique paraît relativement acquis pour la science politique. Pour ce qui est de la participation de ce lien à la formulation des enjeux sociaux relatifs à la présence durable de l'islam comme culte sur le territoire français, il reste difficile de distinguer ce qui d'un côté, relève d'une maturation et d'une stabilisation des revendications énoncées par les populations concernées de ce qui de l'autre, pourrait être attribué à une circulation, un échange d'informations entre discours de sciences sociales et décision politique. En outre, depuis le début des années 1990, le travail sur les populations musulmanes en France s'est modifié, résultat du croisement de plusieurs processus. Le cadre d'analyse ne se limite plus aux questions d'intégration ou de participation citoyenne. Cohabitent dorénavant des études sur l'institutionnalisation du culte musulman (Frégosi, 2002), l'islam des jeunes (Khosrokhavar, 1997), les autorités religieuses musulmanes (Caiero, 2003), les cyber fatwas (Mariani, 2002), la discrimination religieuse (Amiriaux, 2004b) qui pointent systématiquement vers l'horizon européen. La fin du monopole de la science politique sur ce terrain est par ailleurs consommée (Babès, 1997), d'autant que les protagonistes musulmans ou les « jeunes issus de l'immigration » deviennent eux aussi auteurs d'ouvrages et d'études sur l'islam et les musulmans en France. Les registres dans lesquels l'analyse du fait religieux musulman s'inscrit se multiplient – la famille, l'éducation, le racisme, la sécurité. Il n'en reste pas moins vrai, dans l'expérience française, que l'étroitesse des interactions entre savants et pouvoirs publics s'est trouvée confirmée à l'occasion de crises (Révolution iranienne, premiers épisodes du foulard à la fin des années 1980, crise algérienne, guerre du Golfe de 1991). Il est vrai que cette association du savoir universitaire à l'information publique ne passe plus exclusivement par les

24. On pense par exemple à la composition de la commission Stasi, mais aussi aux profils des rares universitaires auditionnés, ou encore aux membres de l'Institut européen des sciences des religions.

sphères étatiques, pour plusieurs raisons. Tout d'abord, les ministères les plus concernés (Intérieur, Affaires étrangères, Défense, Matignon) se sont, depuis les années 1980, dotés en interne des structures rassemblant les compétences dont ils avaient le plus besoin en matière d'analyse et de compétences linguistiques. Le Centre d'analyse et de prospective (CAP) du ministère des Affaires étrangères, la Direction des affaires stratégiques (DAS) du ministère de la Défense ou encore le Secrétariat général de la défense nationale (SGDN), s'ils fonctionnent différemment, s'appuient sur la mobilisation ponctuelle d'experts externes (contactés par des appels d'offre), mais aussi sur le recours à leur propre personnel dont, pour la région arabo-musulmane, plusieurs membres actuellement en poste sont directement issus des formations de science politique mises en place dans les années 1980-1990. Soulignons ensuite que la consultance et l'expertise s'exercent aujourd'hui de plus en plus auprès des ONG (Organisations non gouvernementales) – nationales et internationales –, des associations, de la Commission européenne, grande commanditaire d'études et d'avis d'experts, mais aussi d'institutions confessionnelles. Par ailleurs, des institutions comme le FASILD (Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations), le GELD (Groupe d'études et de lutte contre la discrimination) ou encore l'ADRI (Agence pour le développement des relations interculturelles), associent dans leurs conseils d'administration et leurs conseils scientifiques des partenaires publics (par exemple de la Direction de la population et des migrations, de la délégation interministérielle à la ville, mais aussi de plusieurs ministères) et des universitaires qui déterminent ensemble les lignes directrices des études à lancer, des soutiens financiers à renouveler et des thèmes à privilégier. Sans être nécessairement décisive dans la prise de décision finale, l'association de la compétence du chercheur à celle du politique sur certaines thématiques socialement sensibles traduit un mouvement plus large de convocation de la parole des experts dans la mise au point de politiques publiques (Cefaï, 2002).

### L'éclatement du champ de la connaissance sur l'islam en Allemagne : de l'indifférence aux polémiques

Observer la constitution d'un champ de la connaissance sur l'islam en Allemagne et s'interroger sur sa résonance publique impose d'abord de rappeler, fût-ce succinctement, quelques éléments qui distinguent la République fédérale du cas français. Les musulmans y sont en majorité d'origine turque ; les flux de main-d'œuvre ne sont pas issus d'anciennes colonies ; l'accès à la nationalité reste une procédure plus complexe qu'en France, malgré les importantes modifications notées en 1999 ; le dispositif juridique organisant la relation entre Etat et religion se distingue très fortement du modèle laïc français et permet à certaines confessions de bénéficier d'un statut juridique leur donnant accès à certains droits. D'une manière générale, l'expérience historique précoce du pluralisme confessionnel à partir de la Réforme et les inscriptions institutionnelles de celui-ci, notamment à travers la professionnalisation, différencie nettement l'Allemagne de la France. Le premier constat qui s'impose concernant la recherche sur l'islam est celui de la disparité. Il cède vite la place à celui de la faiblesse du nombre d'enquêtes quantitatives et qualitatives, même exclusivement monographiques, jusqu'à la fin des années 1980 (Binswanger et Sipahioğlu, 1988 ; Nirumand, 1990), de la difficulté de cerner statistiquement le profil sociologique de la population musulmane, enfin de l'étroitesse d'un débat coincé entre orientalisme et multiculturalisme<sup>25</sup>. Le contraste avec la situation française est sensible, sinon saisissant. Discours du communautarisme, de la ghettoïsation, l'islam reste une variable marginale des enquêtes ethnographiques menées sur les femmes, les écoles, la famille jusqu'au début des années 1990. Ayse Caglar souligne pertinemment la minceur des analyses déduites des observations menées dans le cadre des travaux de ce type :

« Les chercheurs travaillant sur la culture des migrants turcs en Allemagne notent l'émergence d'hybridation et de syncrétisme, mais sont dérangés par ces « impuretés culturelles ». [...] La réaction classique consiste soit en la qualification de ces cultures hybrides comme dégénérées qui mettent en danger la pureté de la culture turque

25. « Rien que la question fondamentale du nombre de musulmans vivant en Allemagne ne trouve de réponse que dans des estimations approximatives » (Heine, 1997 : 109).

[...], soit en un diagnostic de fragmentation culturelle conduisant à une crise d'identité. » (Caglar, 1996 : 54<sup>26</sup>.)

Cette vision holistique de la culture a bloqué les élans de la recherche dans un registre longtemps confiné au travail social, aux relevés ethnographiques minutieux, dans un contexte de relative indifférence politique pour la question de l'islam en tant que telle jusqu'au milieu des années 1990. Klaus Bade associe la litanie largement admise : « l'Allemagne n'est pas un pays d'immigration », à un processus de refoulement des questions qui lui sont intimement liées (Bade, 1994 : 20). Annette Treibel, chargée de dresser un bilan de la recherche sur l'immigration, souligne quant à elle la tension entre les politiciens, instances administratives davantage préoccupées par « des groupes d'étrangers définis comme problématiques » et des chercheurs soucieux d'analyser des processus non systématiquement conflictuels (Treibel, 1996 : 51). Des éléments de ces rapports parfois houleux entre décision politique et expertise des sciences sociales se retrouvent dans la controverse autour du voile à la rentrée 2003 et dans l'identification de mouvements et associations islamiques sur lesquels politiques et chercheurs posent les yeux sans voir les mêmes choses.

Plusieurs types d'approches dominent le sujet « islam et musulmans en Allemagne » jusqu'à la fin des années 1990. L'orientalisme joue un rôle certain, quoique indirect, dans la structuration d'un espace de délibération sur l'islam comme enjeu de société. Mais le champ de l'islamologie reste « un champ d'évaluation culturelle dont le discours est lié à la politique étrangère sans que personne ne l'avoue »<sup>27</sup>. Le premier type d'approches rassemble une série d'ouvrages publiés, d'un côté par des « pseudo-experts » autoproclamés ou identifiés comme tels par les médias, de l'autre par les orientalistes en réaction à la médiatisation de ces auteurs non-spécialistes et à leur édification de l'islam comme figure de l'ennemi (*Feindbild Islam*) (Hörner, 1993). Sous la plume de ces experts médiatisés, l'islam est réduit au statut d'idéologie religieuse, bloc monolithique exempt de toute dynamique de changement et privé de tout rapport à la modernité. L'analyse, dénuée de perspective historique, privilégie une définition normative articulant vie du Prophète, versets du Coran et terrorismes contemporains. En réaction à ce monopole du discours sur l'islam, quelques orientalistes et

islamologues (*Islamwissenschaftler*) décident de publier eux aussi « leur version des faits », reconnaissant avoir par trop négligé l'accès au public et la vulgarisation de leurs propres travaux jusqu'à se laisser déposséder de leur objet<sup>28</sup>. Plusieurs publications collectives d'orientalistes (dont Hippler et Lueg, 1993) se positionnent par exemple explicitement contre la thématisation diabolisante de l'islam depuis la Guerre du Golfe ou bien se posent en réaction à une vulgarisation journalistique par trop alarmiste et négative de l'islam sous l'impulsion des « faiseurs de panique » (*Panikmacher*<sup>29</sup>). L'un de ces ouvrages, dirigé par le médiéviste Gernot Rotter, énonce clairement l'objectif :

« Ce livre est un ouvrage de spécialistes écrit pour un public très large. En ces temps de racisme et d'angoisse liée à l'avenir, le thème de l'islam est ici et aujourd'hui trop important pour que nous laissions des experts autoproclamés et des chroniqueurs à sensation produire une image déformée de l'islam. » (Rotter, 1993 : 2.)

Un deuxième type d'approches est le fait des « praticiens », en particulier issus des fondations, des milieux religieux et syndicaux, directement confrontés aux questions migratoires. Certaines fondations, comme la *Friedrich Ebert Stiftung*, tendent par exemple l'oreille du côté français et demandent à ce que des chercheurs viennent présenter les résultats de leurs enquêtes et rendre compte de l'expérience française par souci d'anticipation de ce qui pourrait éventuellement advenir sur le sol allemand<sup>30</sup>. On peut distinguer un troisième type d'approches, cette fois par les acteurs de l'immigration turque (journalistes, acteurs associatifs, intellectuels, jeunes doctorants). Une bonne partie de cette littérature se concentre sur les organisations islamiques et les mouvances politiques. Souvent très politique et politisé, voire polémique, ce volet de la production d'informations sur le thème de l'islam est jusqu'à la fin des années 1990 ce qui se fait de plus complet car de mieux informé, mais aussi de moins objectif, cumulant les monographies descriptives sur les courants qui traversent l'islam turc

26. Elle se réfère aux travaux parus entre 1975 et 1985.

27. Entretien avec Georg Stauth, université de Bielefeld, Florence, 22 janvier 2002.

28. Mobiliser des orientalistes sur des questions contemporaines avait déjà été tenté dans Colpe (1989).

29. L'expression est de Heinz Halm (1991).

30. Entretien avec C. Wihtol de Wenden, Centre d'études et de recherches internationales (CERI), Paris, le 11 décembre 2002.

installé outre-Rhin<sup>31</sup>. Ces ouvrages se répartissent entre les observateurs partiels car eux-mêmes engagés politiquement dans d'autres mouvements (Gür, 1993 ; Özcan, 1989) et les défenseurs de l'islam dont quelques musulmans convertis (Hofmann, 1992 ; Abdullah, 1993). Un quatrième type d'approches est constitué par les ouvrages et articles issus de l'investissement tardif des sciences humaines et sociales dans l'observation et l'analyse de la question religieuse au début des années 1980<sup>32</sup>. Notons que c'est dans la seconde moitié des années 1990 que l'intérêt pour l'appartenance religieuse des jeunes issus de l'immigration turque des années 1960 cesse d'être considéré comme un appendice encombrant des travaux sur l'immigration. L'explication de ce tournant tient, d'une part, à un regain d'intérêt du politique pour les musulmans sur le sol allemand en relation probable avec certains événements de l'actualité internationale<sup>33</sup> et, de l'autre, aux effets de l'europanisation de la recherche et des premières mises en réseau de programmes et d'études sur l'islam en Europe.

Plusieurs types de travaux en sciences sociales contribuent à mettre en place un paysage diversifié de la recherche sur le sujet<sup>34</sup>. Les soutiens financiers, en particulier des fondations et des régions, permettent de comprendre pourquoi certains Länder font l'objet de recherches plus systématisées. La question centrale autour de laquelle s'articule la plupart des travaux reste celle de l'intégration : l'islam est-il une aide ou un frein à celle-ci ? Au cours des dernières années, les enjeux politiques se manifestent plus explicitement en lien avec l'actualité internationale et permettent à des auteurs spécialistes du Moyen-Orient comme Udo Steinbach ou Bassam Tibi d'investir publiquement le sujet et de donner le ton. Levent Soysal (2002), parlant des études migratoires, identifie différentes étapes de la constitution

31. Nous distinguons ici la littérature des associations sur elles-mêmes de la production directement scientifique et des enquêtes faites sur le sujet, par des journalistes par exemple.

32. Czarina Wilpert, Werner Ruf, Barbara Wolbert, Werner Schiffauer, Jochen Blaschke sont les premiers à tenter de thématiser l'appartenance religieuse dans l'espace migratoire. Plus proche de nous, on citera Gerdien Jonker, Thomas Faist, Nikola Tietze, Dietmar Loch, Shirin Amir-Moazami) dont les travaux ont véritablement renouvelé les problématiques, mais également les méthodes d'enquête de terrain.

33. Le soutien à la recherche passe alors par des soutiens financiers régionaux et fédéraux à certains projets. C'est le cas de certaines recherches comme Heitmeyer, Müller et Schröder (1997) ; Steinbach et Feindt-Riggers (1997).

34. Pour une recension très complète et théorisée, voir Tezcan (2003).

d'une recherche en sciences sociales sur ce terrain, à partir de séquences organisées comme des « récits de migrations » inscrits dans des temporalités spécifiques. Il recense ainsi pour l'Allemagne trois grands types de récits, l'un qui s'articule autour de la référence au travail, un autre qui se centre sur l'histoire de la culture, un dernier enfin qui privilégie les questions d'identité<sup>35</sup>. Cette sédimentation de couches de récits accompagne un débat politique qui, progressivement, s'oriente vers les discussions sur l'intégration et ses multiples difficultés. C'est au niveau local que se trouvent encore le plus grand nombre d'informations et d'études réalisées sur l'islam turc, les organisations, les demandes des croyants. Elles sont souvent le fruit de la rencontre entre des compétences scientifiques et une demande politique, à l'échelle locale (Mihciyazgan, 1990 ; Ausländerbeirat..., 1995) ou régionale (Hessisches Ministerium..., 1995 ; Zentrum für Türkeistudien, 1995-1996). Une série de publications emprunte par ailleurs des sentiers proches de ceux que suit la recherche française, en particulier de science politique. Là où les ethnologues et les anthropologues ont relevé les dynamiques religieuses sans en faire des variables indépendantes ou leur attribuer une valeur causale, les sociologues et quelques politistes investissent le terrain du fait religieux musulman (cultes, pratiques, croyances) en Allemagne au milieu des années 1990, au risque pour certains de survaloriser l'engagement politique des jeunes dans une perspective exclusive de rupture. A leurs côtés, s'engagent en outre des travaux pionniers d'anthropologie et de sociologie religieuses s'appuyant sur un matériau ethnographique inédit (Jonker, 2002a ; Schiffauer, 2000). Derniers acteurs de l'investissement des sciences sociales dans l'objet « islam en Allemagne », les juristes, relativement absents de la même scène en France, représentent une discipline de plus en plus présente sur ce terrain d'investigation (Heine, Oebecke et Khoury, 2000 ; Rohe, 2001). L'évolution de l'actualité internationale accompagne ces changements dans la construction d'un savoir sur l'islam issu de l'immigration en Allemagne, moins en incitant les pouvoirs publics à soutenir financièrement la recherche, comme ce fut le cas en France, qu'en mettant en place des coopérations entre pouvoirs politiques et judiciaires d'un côté, experts et universitaires de l'autre.

35. Pour L. Soysal, ce tournant dans les formes du récit coïncide exactement avec le « tournant culturel » des sciences sociales (2002 : 349).

Les tribunaux sont, en Allemagne, un des lieux privilégiés d'émergence et de débat sur l'usage de la compétence en sciences sociales dans une perspective de régulation juridique. Les *Gutachten*, ces « avis d'experts », incarnent la courroie de transmission privilégiée entre monde universitaire et univers juridique ou politique. Peu de chercheurs spécialisés sur l'islam en Allemagne restent hors de ce marché de l'expertise, par ailleurs fort lucratif<sup>36</sup>. Ces avis concernent des décisions de justice sur des crimes sanglants, des viols, mais aussi des conflits entre municipalités et familles au sujet des modalités d'inhumation dans un cimetière en Allemagne, ou encore, des décisions administratives telles que la validation du choix d'une association particulière comme interlocutrice sur un dossier ou celui de l'instruction religieuse. Notons que ces expertises auprès des tribunaux ne sont pas un fait récent. La consultation s'appuie depuis les années 1960 sur le recours à des compétences en psychologie et psychiatrie. Les années 1970 et 1980 ont marqué un tournant dans l'appel à des disciplines des sciences humaines et sociales jusqu'alors absentes des arènes juridiques, contribuant ainsi à l'établissement et à la codification d'une hiérarchie des disciplines nouvellement convoquées (ethnologie, anthropologie et sociologie). C'est ainsi que progressivement, la prise en compte de la dimension confessionnelle et culturelle est devenue un élément légitime de la réflexion juridique dans les cas impliquant des acteurs de confession musulmane.

Dans une critique de cette mobilisation des expertises universitaires dans les enceintes judiciaires, A. Caglar pointe la responsabilité, voire la « complicité », des spécialistes de sciences humaines et sociales dans l'institutionnalisation d'une politique de la différence culturelle dont les tribunaux se sont faits les arènes de diffusion, l'ethnologie occupant une position centrale dans ce processus (Caglar, 2002 : 330). Sur une période courant des années 1960 aux années 1990, elle donne notamment la parole à W. Schiffauer, aujourd'hui en poste à l'Université Viadrina de Francfort-sur-l'Oder, qui revient sur sa consultation comme expert et l'avis qui lui est demandé à propos du viol d'une jeune femme

36. La procédure est à peu près toujours la même : l'expert peut être contacté par la défense ou par l'accusation. Il/elle reçoit l'intégralité du dossier (*Akt*) et dispose d'un laps de temps plus ou moins long (la moyenne se situe entre 3 et 6 mois) pour produire un avis sous la forme d'un texte rédigé en réponse à des questions posées par le demandeur, et contre une rémunération qui dépasse très largement les salaires moyens des universitaires comme des titulaires des centres de recherche.

commis au début des années 1980 par plusieurs jeunes Turcs<sup>37</sup>. Le *Gutachten* qu'il rédige à l'époque convoque les notions d'honneur, de respect, d'autorité, de honte, issues de la culture villageoise dont les protagonistes sont originaires. La réduction des dynamiques de socialisation au code de l'honneur du village a vraisemblablement influencé la décision juridique imputant, pour faire vite, la responsabilité du crime à la culture d'origine des protagonistes. Le processus de culpabilisation et d'ethnisation des auteurs des crimes jugés, soit au regard d'une ligne nationale (l'origine), soit au regard d'une ligne confessionnelle (l'islam), n'échappe pas aux plaignants qui, souvent, font appel à une expertise de ce type (universitaire, chercheur en sciences humaines et sociales) en y voyant la possibilité de faire parler quelqu'un d'autre qu'eux sur leur spécificité culturelle. Ayse Caglar note en outre avec surprise le peu de souci de contextualisation des avis d'experts des années 1980 en Allemagne de l'Ouest et le peu de référence à des cas similaires en Turquie par opposition à la décennie précédente où, pour les experts interpellés par les tribunaux allemands, les jugements intervenant en Turquie servent de précédents, sans réduction automatique d'un individu au simple rôle de porteur de traditions.

L'expertise devient partie intégrante de la production institutionnelle d'une codification culturelle. C'est par ce canal que l'expertise sur l'islam est, dans les années 1990, devenue quasiment incontournable dans les tribunaux. Le changement de paradigme qui, dans les années 1980, permet aux juges de se tourner vers les ethnologues, contribue activement à l'érection d'un système de défense centré sur la différence culturelle. A l'instar des « récits de migrations » de L. Soysal déterminant le poids des multiples concepts dominant la littérature sur l'immigration, l'entrée en scène de la variable islam dans les tribunaux comme clef de la compréhension des actions des uns, d'évaluation des potentiels des autres, se pense en lien avec une politique de gestion de la différence culturelle portée non plus par un référent culturel, mais par une argumentation identitaire. Celle-ci se perçoit dans la nouvelle visibilité qu'acquière les travaux de personnalités à la frontière de la recherche et du travail d'information politique qui vont rapidement devenir les interlocuteurs privilégiés des pouvoirs publics, agissant même comme de véritables *gatekeepers* autorisant ou interdisant la

37. Il est mandaté en son titre d'ethnologue spécialiste des migrations. Parce qu'il a travaillé dans un centre de jeunes, il se trouve connaître certaines des personnes impliquées dans le crime jugé.

remontée jusqu'aux sphères de décision des experts concurrençant leurs discours<sup>38</sup>. Une institution incarne plus spécifiquement le lieu de cette redistribution des cartes de l'expertise : les bureaux régionaux du *Verfassungsschutz*, département intégré au ministère de l'Intérieur et chargé du renseignement sur les sujets liés à la sécurité du territoire, en d'autres termes les services secrets fédéraux. Au début du mois de novembre 2003, les tensions qui peuvent opposer experts universitaires et experts formés au sein des agences publiques en charge de dossiers impliquant les musulmans ou en tout cas les représentations publiques de l'islam et des musulmans en Allemagne se sont illustrées lors d'une conférence sur l'islamisme à Berlin. L'expert est mandaté par le politique au nom de sa compétence, de sa capacité à décrire une réalité dont il est le spécialiste et à propos de laquelle le politique lui demande de faire des propositions. Encourageant le *Verfassungsschutz* à se démarquer d'un classique service secret pour devenir une véritable agence de consultant au service des pouvoirs publics et de l'opinion, la conférence a rassemblé bureaucrates et universitaires autour d'une réflexion sur les activités des organisations dites « islamistes » sur le sol fédéral. Une seule voix, celle du sociologue W. Schiffauer, rompt l'entente à propos de la certitude qu'une organisation turque, *Milli Görüs*, anciennement proche des islamistes turcs de Necmettin Erbakan et aujourd'hui du *AK Parti* au pouvoir, ferait en Allemagne le jeu du radicalisme et du terrorisme international. Elle a été immédiatement discréditée par les responsables du *Verfassungsschutz* : si des tendances libérales existent au sein de ces formations, elles restent encore inconnues des services de renseignement. Dont acte.

La validation des voix des experts est donc loin d'être automatique et les décisions finalement prises par les ministères et autres autorités publiques, fédérales ou régionales, ne rejoignent pas systématiquement les points de vue des universitaires et auteurs des expertises qu'ils sollicitent. En Hesse, le ministre de l'Éducation et des Affaires culturelles, Karin Wolff (CDU), passe outre l'avis favorable des experts et refuse d'accorder à la *Islamische Religionsgemeinschaft Hessen* (IRH, Communauté religieuse de Hesse) la responsabilité des cours d'instruction religieuse dans les écoles de la région. Trois avis avaient été demandés dans ce cas précis. Le premier, confié au *Deutsche Orient-Institut* à

38. On peut citer Ursula Spuler Stegeman et Johannes Kandel pour illustrer ces positions au croisement des sphères politiques, universitaires et médiatiques.

Hambourg (Nils Feindt-Riggers), à partir d'un examen des structures internes du groupe, avait pour objectif l'analyse de la nature religieuse des activités de l'association et de sa position politique. Le deuxième, confié à l'islamologue Rotraud Wielandt de l'Université de Göttingen, devait évaluer la capacité de l'IRH à assumer le titre de communauté religieuse (*Religionsgemeinschaft*). Le troisième, confié à Hans-Peter Tüssel (Brême), avait pour objectif l'examen des enjeux constitutionnels en matière de responsabilité de l'État vis-à-vis des cours d'instruction religieuse. En dépit du caractère favorable des évaluations proposées dans les trois textes finaux, la décision politique ne suit pas l'opinion des universitaires. Elle invoque la potentielle conflictualité du port du voile par les enseignantes mandatées par l'IRH, pour refuser de confier la responsabilité de l'enseignement religieux à l'association. À Berlin, à l'inverse du cas de Hesse, l'avis de Gerdien Jonker, sociologue, concernant la Fédération islamique de Berlin (FIB) a permis à l'organisation évaluée d'obtenir l'autorisation de dispenser des cours d'instruction religieuse dans les écoles berlinoises<sup>39</sup>. La tendance générale est donc à l'audition d'experts dont la compétence s'évalue de plus en plus à l'aune de leur connaissance du terrain, même si celle-ci ne sauve pas de tous les biais, emprisonnant parfois, créant des dépendances et des amitiés, des positions instables d'observateur impliqué, perçu comme allié, comme intrus ou comme complice des acteurs de l'islam. À cet égard, il est pertinent de souligner les lignes de fracture qui traversent aujourd'hui le champ de l'expertise sur l'islam et les musulmans en Allemagne. La principale sépare de manière de plus en plus polémique les experts-juges – qui émettent des jugements et qualifient les situations à propos desquelles leur intervention est sollicitée dans le sens où va le vent politique<sup>40</sup> – et les experts-observateurs – qui se contentent de mettre en cohérence les discours et les pratiques des acteurs sur lesquels ils travaillent, sans se soucier de l'éventuelle contradiction avec ce que l'opinion publique et le politique souhaitent entendre.

39. L'avis est demandé par le *Oberverwaltungsgericht* en 1998. Pour A. Caglar, l'avis de G. Jonker légitime un acteur dont l'expertise aurait tu certains des liens politiques dont l'exercice est incompatible avec la responsabilité de l'instruction religieuse. A. Caglar parle à ce propos de « codification et d'objectivation » d'une version particulière de l'islam au détriment d'autres bien plus légitimes (2002 : 336).

40. Entretien avec G. Jonker, Berlin, 20 juillet 2001.

## Perspectives comparées

« A l'évidence, mieux vaut que la décision politique soit informée, et la réflexion savante influente. » (Fassin, 2000 : 70.) L'idée que le savoir constitue un des lieux du politique dominé par certaines disciplines en fonction des enjeux n'éveille guère plus de contestations. Le travail des sciences sociales est un discours sur la société, tenu par des auteurs qui en sont aussi des membres-citoyens et, à ce titre, participent à des interactions et subissent les effets de certains épisodes sociaux. Sur ce plan, la posture de l'intellectuel spécifique, dérivé du savant expert (Fassin, 2000), qui use politiquement de son savoir dans une attitude critique vis-à-vis des usages politiques de cette même connaissance, reste à travailler. De plus, la lisibilité du lien entre production de connaissance dans le champ scientifique et usage politique de cette compétence particulière varie d'un contexte à l'autre. Tacite et dissimulé le plus souvent en France lorsqu'il implique des individus, explicite et publique lorsqu'il s'affiche dans des comités ou forums d'experts, ce lien supposé ou avéré participe activement à certaines polémiques en Allemagne<sup>41</sup>, ou reste soumis à des clauses de confidentialité dans le cas des affaires judiciaires. Toutefois, les modalités de gestion publique des différends, mises à jour par ces convocations d'expertises, ne se répètent pas à l'identique dans l'un et l'autre des contextes. On peut par exemple s'interroger sur la capacité critique des comités d'experts ou du spécialiste auditionné individuellement par une administration française. Les pouvoirs publics cherchent-ils une confirmation ou une infirmation de leur prise de décision ? L'entrée en scène d'une expertise scientifique ne permet-elle pas un « refroidissement » des polémiques, des craintes et des passions publiques dont la présence des musulmans et la gestion publique de l'islam comme culte sont potentiellement porteuses ? La présence de l'islam comme culte, la durabilité de celle-ci et la stabilisation des populations musulmanes ne produisent pas des mises sur agendas – médiatique, gouvernemental ou législatif – identiques et symétriques en Allemagne et en France. L'actualité internationale participe par ailleurs très clairement de la définition des situations considérées comme problématiques au niveau national. En ce sens, de la Révolution iranienne au 11 septembre 2001, plusieurs événements ont

41. On pense à l'affaire Schimmel au moment de la remise du Prix des libraires en 1995.

fait irruption dans les cadres nationaux de l'expérience créant des situations d'alerte et de vigilance qui ont pu, en France comme en Allemagne, provoquer le recours à l'expertise sur l'islam pour analyser, comprendre, expliquer et dans quelques cas anticiper. C'est alors « le bouleversement du cours des choses qui fait percevoir et définir une situation comme problématique » (Cefaï, 2002 : 66). Ce bouleversement s'inscrit dans une sorte de communauté d'expérience partagée lorsqu'il survient à l'échelle internationale. Des mesures de précaution sont prises simultanément dans différents contextes au nom d'un impératif sécuritaire commun. Pourtant, à l'aune des éléments exposés précédemment pour décrire les liens entre pouvoirs publics et savoirs scientifiques en France et en Allemagne, il apparaît que les itinéraires de constitution de l'islam comme problème public diffèrent notablement.

Le climat d'extrême tension qui a resurgi autour du voile islamique en France et en Allemagne apporte un nouvel éclairage sur les dynamiques les plus contemporaines de cette collaboration du savoir et du pouvoir, mais aussi sur les modalités de conversion d'un problème social en enjeu public. Le débat réapparaît dans les deux contextes à la faveur d'une discussion sur la légitimité de la présence de signes d'appartenance confessionnelle visibles dans certains espaces publics, en particulier dans l'enceinte scolaire. En France, le débat est rouvert en avril 2003 suite à une déclaration du ministre de l'Intérieur rappelant l'interdiction pour toute citoyenne française de se présenter tête couverte sur les photos des papiers d'identité. Il s'étend ensuite aux enjeux d'éducation et conquiert une nouvelle dimension avec l'expulsion de quelques jeunes filles de leur lycée à la rentrée 2003. Le cadrage politique des polémiques multiformes qui émergent dans les différents secteurs de l'opinion publique se résume, dans un premier moment, en une phrase : faut-il légiférer ou non sur « le port de signes ostentatoires, politiques et religieux, dans l'enceinte scolaire » ? En Allemagne, l'affaire s'engage comme la suite incontrôlée d'une discussion en pointillé qui court depuis juillet 1998 et l'entrée en scène locale (à Stuttgart, dans le Bade Wurtemberg) de ce qui va rapidement être popularisé comme l'affaire Ludin, du nom de cette jeune enseignante qui, dans la région de Stuttgart, se voit refusé le droit d'enseigner couverte de son voile. A la rentrée 2003, alors que la France s'embrase de nouveau autour de la question du foulard, la Cour constitutionnelle de Karlsruhe rend son avis, à bien des égards proche de l'avis du Conseil d'Etat de 1989 aujourd'hui si contesté. Par cet avis,

elle laisse la responsabilité d'une éventuelle loi interdisant le port du voile par les enseignants du service public aux régions (Länder) sur la base de leurs expériences particulières. Une interdiction allant dans ce sens ne saurait être prononcée au niveau fédéral. En France, plusieurs commissions (parlementaires, interministérielles, d'experts) sont mises en place pour tenter de proposer une solution politique à un problème pour le moins complexe. Notons que la Commission de réflexion sur l'application du principe de laïcité dans la République mise en place au début de l'été 2003, bien qu'elle se compose pour près de 50 % d'universitaires et de chercheurs, n'a pas jugé nécessaire l'audition d'universitaires, à quelques exceptions près. Dans le cas allemand, les mobilisations sont différentes, tout comme les réactions régionales. Si certaines régions (Bade Wurtemberg, Bavière, Rhénanie du Nord Westphalie) semblent s'engager sur la voie de la législation, d'autres sont le théâtre de discussions animées pointant une difficulté centrale : la qualification du foulard comme signe religieux ou comme signe politique ? Si l'on s'arrête à l'exemple de Berlin, les rares spécialistes de l'islam en Allemagne ayant un minimum travaillé sur les femmes musulmanes sont mis en quarantaine autant par les politiques que par les journalistes. Les attentes des uns – une réponse normative sur la valeur « potentiellement radicale et terroriste du foulard – et les conclusions des autres – le voile n'est pas un indicateur d'intégration ou d'exclusion, encore moins un marqueur politique précis dans le contexte allemand – se révèlent manifestement incompatibles. La marginalisation des spécialistes dans les arènes d'évaluation et de décision en situation de crise semble caractériser le moment actuel en Allemagne, tandis qu'en France, la convocation des experts s'est faite dès avant l'été, lorsque le Président a adressé sa lettre de mission à Bernard Stasi.

Ce qui au départ pourrait être réduit à une opposition entre, d'un côté, des logiques de disciplines (en France) et, de l'autre, des logiques individuelles (en Allemagne) pour décrire et analyser le rapport entre le tenu par les sciences sociales et la décision politique, nous semble pouvoir s'inscrire dans la perspective plus large d'une réflexion sur la « publicisation » des problématiques sociales dont l'islam relève (Celaïr, 1996). A chronologie symétrique ou presque, les étapes de la constitution de l'islam comme problème public susceptible de requérir l'intervention de l'Etat ne soulèvent cependant pas des enjeux identiques, n'engagent pas des controverses similaires, ne s'inscrivent pas dans des arènes jumelles, ne mobilisent pas l'attention d'acteurs en tout

point comparables de part et d'autre de la frontière<sup>42</sup>. Ainsi, la participation de l'expertise issue des sciences sociales fonctionne-t-elle, en Allemagne comme en France, tantôt comme pôle de réflexion innovante soutenu par un investissement financier plus ou moins significatif, tantôt comme soupape de légitimation de l'action publique. Mais les voies d'accès des spécialistes aux canaux de la décision politique, tout comme les formes de consultation, se distinguent. Une inflexion participative caractérise, en France, la façon dont les pouvoirs publics convoquent sur différents dossiers toute une variété d'experts invités à formuler des conseils qui finissent par représenter une forme de « sagesse moderne » (Bachir, 1999 : 168). A la lumière des polémiques qui éclatent autour du foulard, semble se détacher des deux configurations nationales un profil bien distinct de convocation du savoir par le politique. Dans l'expérience française, cette compétence spécifique du savant rôdé au terrain de l'islam en France et aux enjeux de normativité qui le circonscrivent se dilue dans la multitude d'acteurs capables d'énoncer et donc de contribuer à définir la nature du conflit. Les consultations impliquent des profils de plus en plus ouverts et diversifiés de consultants et de consultés. Enseignants, proviseurs, féministes, intellectuels, associations et institutions religieuses de tous bords, parlementaires, ministres, avocats, syndicats, travailleurs sociaux..., la liste est trop longue pour être citée *in extenso* à propos de la Commission Stasi sur la laïcité par exemple. Sans que les arguments ne se croisent ni se rencontrent de manière systématique, les principes énoncés, les réparations et garanties demandées dessinent assez clairement les contours du problème inscrit dans une thématique de citoyenneté (le cadre conceptuel n'étant pas sujet à débat), sans que la justification ou la légitimation politique de son identification comme problème amenant une réponse législative n'ait à se nourrir de l'appui scientifique. Dans le cas allemand, les contraintes de publicisation diffèrent et la polémique se caractérise aujourd'hui par son éparpillement autour de lignes multiples de définition des enjeux : le voile est-il un signe politique ? Légiférer sur le port du foulard ne revient-il pas à produire une stigmatisation de l'inégalité hommes – femmes ? Quelle est la légitimité du religieux dans l'espace public ? Doit-on repenser les critères de catégorisation des attributions de statuts juridiques aux confessions (corporation de droit public, communauté religieuse) ? Quelles sont les valeurs constitutionnelles fondamentales

42. Pour une réflexion dans ce sens, voir Amirault (2002b).

elle laisse la responsabilité d'une éventuelle loi interdisant le port du voile par les enseignants du service public aux régions (Länder) sur la base de leurs expériences particulières. Une interdiction allant dans ce sens ne saurait être prononcée au niveau fédéral. En France, plusieurs commissions (parlementaires, interministérielles, d'experts) sont mises en place pour tenter de proposer une solution politique à un problème pour le moins complexe. Notons que la Commission de réflexion sur l'application du principe de laïcité dans la République mise en place au début de l'été 2003, bien qu'elle se compose pour près de 50 % d'universitaires et de chercheurs, n'a pas jugé nécessaire l'audition d'universitaires, à quelques exceptions près. Dans le cas allemand, les mobilisations sont différentes, tout comme les réactions régionales. Si certaines régions (Bade Wurtemberg, Bavière, Rhénanie du Nord Westphalie) semblent s'engager sur la voie de la législation, d'autres sont le théâtre de discussions animées pointant une difficulté centrale : la qualification du foulard comme signe religieux ou comme signe politique ? Si l'on s'arrête à l'exemple de Berlin, les rares spécialistes de l'islam en Allemagne ayant un minimum travaillé sur les femmes musulmanes sont mis en quarantaine autant par les politiques que par les journalistes. Les attentes des uns – une réponse normative sur la valeur « potentiellement radicale et terroriste du foulard – et les conclusions des autres – le voile n'est pas un indicateur d'intégration ou d'exclusion, encore moins un marqueur politique précis dans le contexte allemand – se révèlent manifestement incompatibles. La marginalisation des spécialistes dans les arènes d'évaluation et de décision en situation de crise semble caractériser le moment actuel en Allemagne, tandis qu'en France, la convocation des experts s'est faite dès avant l'été, lorsque le Président a adressé sa lettre de mission à Bernard Stasi.

Ce qui au départ pourrait être réduit à une opposition entre, d'un côté, des logiques de disciplines (en France) et, de l'autre, des logiques individuelles (en Allemagne) pour décrire et analyser le rapport entretenu par les sciences sociales et la décision politique, nous semble pouvoir s'inscrire dans la perspective plus large d'une réflexion sur la « publicisation » des problématiques sociales dont l'islam relève (Cefaï, 1996). A chronologie symétrique ou presque, les étapes de la constitution de l'islam comme problème public susceptible de requérir l'intervention de l'Etat ne soulèvent cependant pas des enjeux identiques, n'engagent pas des controverses similaires, ne s'inscrivent pas dans des arènes jumelles, ne mobilisent pas l'attention d'acteurs en tout

point comparables de part et d'autre de la frontière<sup>42</sup>. Ainsi, la participation de l'expertise issue des sciences sociales fonctionne-t-elle, en Allemagne comme en France, tantôt comme pôle de réflexion innovante soutenu par un investissement financier plus ou moins significatif, tantôt comme soupape de légitimation de l'action publique. Mais les voies d'accès des spécialistes aux canaux de la décision politique, tout comme les formes de consultation, se distinguent. Une inflexion participative caractérise, en France, la façon dont les pouvoirs publics convoquent sur différents dossiers toute une variété d'experts invités à formuler des conseils qui finissent par représenter une forme de « sagesse moderne » (Bachir, 1999 : 168). A la lumière des polémiques qui éclatent autour du foulard, semble se détacher des deux configurations nationales un profil bien distinct de convocation du savoir par le politique. Dans l'expérience française, cette compétence spécifique du savant rôlé au terrain de l'islam en France et aux enjeux de normativité qui le circonscrivent se dilue dans la multitude d'acteurs capables d'énoncer et donc de contribuer à définir la nature du conflit. Les consultations impliquent des profils de plus en plus ouverts et diversifiés de consultants et de consultés. Enseignants, proviseurs, féministes, intellectuels, associations et institutions religieuses de tous bords, parlementaires, ministres, avocats, syndicats, travailleurs sociaux..., la liste est trop longue pour être citée *in extenso* à propos de la Commission Stasi sur la laïcité par exemple. Sans que les arguments ne se croisent ni se rencontrent de manière systématique, les principes énoncés, les réparations et garanties demandées dessinent assez clairement les contours du problème inscrit dans une thématique de citoyenneté (le cadre conceptuel n'étant pas sujet à débat), sans que la justification ou la légitimation politique de son identification comme problème amenant une réponse législative n'ait à se nourrir de l'appui scientifique. Dans le cas allemand, les contraintes de publicisation diffèrent et la polémique se caractérise aujourd'hui par son éparpillement autour de lignes multiples de définition des enjeux : le voile est-il un signe politique ? Légiférer sur le port du foulard ne revient-il pas à produire une stigmatisation de l'inégalité hommes – femmes ? Quelle est la légitimité du religieux dans l'espace public ? Doit-on repenser les critères de catégorisation des attributions de statuts juridiques aux confessions (corporation de droit public, communauté religieuse) ? Quelles sont les valeurs constitutionnelles fondamentales

42. Pour une réflexion dans ce sens, voir Amiraux (2002b).

(liberté de conscience, liberté religieuse) indépassables ? Et la liste est encore longue. Ces questions continuent d'être traitées par les acteurs sociaux qui les formulent dans une perspective d'ouverture des cadres interprétatifs dont les acteurs, individuels ou collectifs, peuvent se saisir<sup>43</sup>. Le traitement politique des polémiques qui éclatent quotidiennement autour du port du foulard par des enseignantes procède d'une sélection des types de récits pouvant être entendus, sinon validés, par les pouvoirs publics, notamment, pour l'heure, par le biais d'une certaine forme de censure de la parole des sciences sociales.

### Bibliographie

- ABDULLAH, Mohammed Salim. 1993. *Was will Islam in Deutschland ?*, Gütersloh, GTB Sachbuch.
- AMIRAUX, Valérie. 1995. « L'immigration dans la recherche française. Bilan des études menées en France depuis 1990 », *European Journal of International Migration and Ethnic Relations*, 1 (27) : 81-107.
- 2002a. « Academic discourses on islam(s) in France and Germany : producing knowledge or reproducing norms ? » in Werner RUF, *Islam and the West*, Munster, Agenda Verlag : 111-138.
- 2002b. « Expériences de l'altérité religieuse en Allemagne : islam et espace public », *Revue du CEMOTI*, 33 : 127-146.
- 2004a. « Du poids des disciplines aux contraintes de l'objet : regards croisés sur l'islam turc d'Allemagne » in Michael WERNER et Bénédicte ZIMMERMANN (dir.), *De la comparaison à l'histoire croisée*, Paris, Editions du Seuil : 213-236.
- 2004b. « Pourquoi parler de discrimination religieuse ? Réflexion à partir de la situation des musulmans en France », *Confluences Méditerranée*, 48, hiver 2003-2004 : 61-70.
- AMIRAUX, Valérie et Daniel CEFALI (dir.). 2002. « Engagements problématiques, situations limites », *Cultures et conflits*, 47.
- ASAD, Talal. 1986. *The Idea of an Anthropology of Islam*, Georgetown, Center for Contemporary Arab Studies, Georgetown University, Occasional Papers Series.
- AUSLÄNDERBEIRAT DER STADT ESSEN (dir.). 1995. *Moscheevereine in Essen*, Essen.

43. Sur ce point, voir la contribution d'Olivier Giraud à cet ouvrage.

- BABES, Leila . 1997. *L'Islam positif. La religion des jeunes musulmans de France*, Paris, Les éditions de l'Atelier.
- BACHIR, Myriam. 1999. « La consultation publique. Nouvel outil de gouvernabilité et transformation des registres et répertoires d'action politique » in Bastien FRANÇOIS et Erik NEVEU (dir.), *Espaces publics mosaïques. Acteurs, arènes et rhétoriques des débats publics contemporains*, Rennes, Presses universitaires de Rennes : 166-184.
- BADE, Klaus (dir.). 1994. *Das Manifest der 60*, Munich, Becks Verlag.
- BIGO, Didier et Jean-Yves HAINE. 1995. « Troubler et inquiéter : les discours du désordre international », *Cultures et Conflits*, 19-20 : 3-178.
- BINSWANGER, Karl et Fethi SIPAHIÖGLU. 1988. *Türkisch-islamische Vereine als Faktor deutsch-türkischer Koexistenz*, Munich, Benediktenbeuren.
- BOUGAREL, Xavier. 2002. « Travailler sur l'islam dans la Bosnie en guerre » in Valérie AMIRAUX et Daniel CEFALI (dir.), « Engagements problématiques, situations limites », *Cultures et conflits*, 47 : 49-80.
- BURGAT, François. 2001. « De l'islamisme au post-islamisme, vie et mort d'un concept », *Esprit*, août-septembre : 82-92.
- 2002. *L'Islamisme en face*. Paris, Editions La Découverte.
- CAGLAR, Ayse. 1996. « Beyond multiculturalism » in Bernd BRÖSKAMP et Thomas ALKEMEYER (dir.), *Fremdheit und Rassismus*, Sankt Augustin, Academia : 53-63.
- 2002. « Der diskrete Charme der Eingeborenen. Drei Gerichtsfälle und die Frage der Regierbarkeit » in Thomas HAUSCHILD et Bernd Jürgen WARNEKEN (dir.), *Inspecting Germany. Internationale Deutschland-Ethnographie der Gegenwart*, Munster, Lit Verlag : 321-339.
- CAHIERS DE JUSSIEU. 1976. *Le Mal de voir. Ethnologie et orientalisme : politique et épistémologie, critique et autocritique...*, 2, Paris, Robert Laffont (10/18).
- CAEIRO, Alexandre. 2003. « Adjusting islamic law to migration », *ISIM Newsletter*, 12, juin : 26-27.
- CEFALI, Daniel. 1996. « La construction des problèmes publics : définitions de situations dans des arènes publiques », *Réseaux*, 75 : 43-66.
- 2002. « Qu'est-ce-qu'une arène publique ? Quelques pistes pour une approche pragmatiste » in Daniel CEFALI et Isaac JOSEPH (dir.), *L'Héritage du pragmatisme. Conflits d'urbanité et épreuve de civisme*, Paris, Editions de l'Aube : 51-81.

- CESARI, Jocelyne. 1994a. *Etre musulman en France : associations, militants et mosquées*, Paris, Karthala.
- CESARI, Jocelyne. 1994b. « L'islam dans l'immigration : un bilan de la recherche », *La Pensée*, juillet-septembre : 59-68.
- COLONNA, Fanny. 1995. « Islam in the French sociology of religion », *Economy and Society*, 24 (2) : 225-244.
- COLPE, Carsten (dir.). 1989. *Problem Islam*, Francfort/Main, Athenäum Verlag.
- DIOP, Mustapha. 1990. Le Mouvement associatif islamique en Ile de France, Paris, Rapport d'étude CERI-FNSP-DPM.
- ETIENNE, Bruno. 1987. *L'Islamisme radical*, Paris, Hachette.
- 1989. *La France et l'Islam*, Paris, Hachette.
- ETIENNE, Bruno (dir.). 1990. *L'Islam en France*, Paris, Editions du CNRS.
- FAS. 2001. *Vie associative. Bibliographie*. Paris, Etudes et documentation du FAS.
- FASSIN, Eric. 2000. « "L'intellectuel spécifique" et le PACS : politiques des savoirs », *Mouvements*, 7 : 68-77.
- FERRIE, Jean-Noël. 1998. « Figures de la moralité en Egypte : Typifications, conventions et publicité » in Jocelyne DAKHLIA (dir.), *Urbanité arabe. Hommage à Bernard Lepetit*, Paris-Arles, Actes Sud : 113-146.
- FREGOSI, Franck. 1998. *La Formation des cadres religieux musulmans en France : approches socio-juridiques*, Paris, L'Harmattan.
- 2002. « L'Europe, nouvel horizon de l'islam : entre logiques d'institutionnalisation et dynamiques d'appartenance » in Hervé BLEUCHOT (dir.), *France-Maghreb. Le défi de la pluralité culturelle*, Paris, Karthala.
- Frankfurter Allgemeine Zeitung*. 2003. « Der "kollektive Aufstieg" der Hinterhofmoscheen », 3 novembre : 4.
- GEISSER, Vincent. 1997. *Ethnicité républicaine : les élites d'origine maghrébine dans le système politique français*, Paris, Presses de Sciences-Po.
- 2003. *La Nouvelle Islamophobie*, Paris, Editions La Découverte.
- GÜR, Metin. 1993. *Türkisch-islamische Vereinigungen in der Bundesrepublik Deutschland*, Francfort/Main, Brandes et Apsel.
- HAAS, Peter. 1992. « Introduction : epistemic communities and international policy coordination », *International Organisation*, 46 (1) : 11-35.
- HALM, Heinz. 1991. « Die Panikmacher. Wie im Westen der Islam zum neuen Feindbild aufgebaut wird », *Süddeutsche Zeitung*, 16-17 février.
- HAUSHILD, Thomas et Bernd Jürgen WARNEKEN (dir.). 2002. *Inspecting Germany. Internationale Deutschland-Ethnographie der Gegenwart*, Munster, Lit Verlag.
- HEINE, Peter. 1997. *Halbmond über deutschen Dächern*, Munich, List Verlag.
- HEINE, Peter, Janbernd OEBECKE et Adel Theodor KHOURY. 2000. *Handbuch Recht und Kultur des Islams in der deutschen Gesellschaft : Probleme im Alltag – Hintergründe – Antworten*, Gütersloh, Gütersloher Verlagshaus.
- HEITMEYER, Wilhelm, Joachim MÜLLER et Helmut SCHRÖDER (dir.). 1997. *Verlockender Fundamentalismus : türkische Jugendliche in Deutschland*, Francfort/Main, Suhrkamp.
- HESSISCHES MINISTERIUM FÜR UMWELT, ENERGIE, JUGEND, FAMILIE UND GESUNDHEIT. Büro für Einwanderer, Flüchtlinge und ausländische Arbeitnehmer/Zentrum für Türkeistudien (dir.). 1995. *Islamische Organisationen der türkischen, marokkanischen, tunesischen und bosnischen Minderheiten in Hessen*, Wiesbaden.
- HIPPLER, Jochen et Andrea LUEG (dir.). 1993. *Feindbild Islam*, Hambourg, Konkret Literatur Verlag.
- HÖRNER, Karin. 1993. « Der Begriff Feindbild : Ursachen und Abwehr » in Verena KLEMM et Karin HÖRNER (dir.), *Das Schwert des Experten*, Heidelberg, Palmyra : 34-43.
- HOFMAN, Murad Wilfried. 1992. *Der Islam als Alternative*, Munich, Eugen Diederichs Verlag.
- HUNTINGTON, Samuel. [1996] 1997. *Le Choc des civilisations*, Paris, Odile Jacob.
- JONKER, Gerdien. 2002a. *Eine Wellenlänge zu Gott*, Bielefeld, Transcript.
- 2002b. « Gelehrte Damen, Ehefrauen, Wissenschaftlerinnen. Die Mitarbeit der Frauen in der Orientalistischen Kommission der Preussischen Akademie der Wissenschaften zu Berlin (1907-1945) » in Theresa WOBBE (dir.), *Frauen in Akademie und Wissenschaft. Arbeitsorte und Forschungspraktiken, 1700-2000*, Berlin, Akademie Verlag.
- KALTENBACH, Marie-Jeanne et Michèle TRIBALAT. 2002. *La République et l'Islam : entre crainte et aveuglement*, Paris, Gallimard.

- KEPEL, Gilles. 1984. *Le Prophète et Pharaon : les mouvements islamistes dans l'Égypte contemporaine*, Paris, Editions La Découverte.
- 1987. *Les Banlieues de l'islam*, Paris, Editions du Seuil.
- 1994. *A l'Ouest d'Allah*, Paris, Editions du Seuil.
- 2000. *Jihad : expansion et déclin de l'islamisme*, Paris, Gallimard.
- KEPEL, Gilles et Rémy LEVEAU (dir.). 1988. *Les Musulmans dans la société française*, Paris, Presses de Sciences-Po.
- KHOSROKHAVAR, Farhad. 1997. *L'Islam des jeunes*, Paris, Flammarion.
- KRAMER, Martin. 2001. *Ivory Towers in the Sand. The Failure of Middle Eastern Studies in America*, Washington, Washington Institute for Near East Policy.
- LEVEAU Rémy et Catherine WIHTOL DE WENDEN. 1991. *Mode d'insertion des populations de culture islamique dans le système politique français*, Paris, CERI/MIRE.
- 2001. *La Beurgeoisie : les trois âges de la vie associative issue de l'immigration*, Paris, CNRS Editions.
- MARIANI, Ermete. 2002. « Hadith On-Line : Writing of a tradition », *ISIM Newsletter*, 9 février (www.isim.nl).
- MIHCIAZGAN, Ursula. 1990. *Moscheen türkischer Muslime in Hamburg, Dokumentation zur Herausbildung religiöser Institutionen türkischer Migranten*, Hambourg, Behörde für Arbeit, Gesundheit und Soziales.
- NIRUMAND, Bahmen (dir.). 1990. *Im Namen Allahs. Islamische Gruppen und der Fundamentalismus in der Bundesrepublik Deutschland*, Cologne, Dreisam Verlag.
- ÖZCAN, Ertekin. 1989. *Türkische Immigrantenorganisationen in der Bundesrepublik Deutschland*, Berlin (West), Hitit Verlag.
- ROHE, Mathias. 2001. *Der Islam – Alltagskonflikte und Lösungen : rechtliche Perspektiven*, Fribourg-en-Brisgau, Herder.
- ROUSSILLON, Alain. 2001. « Islam et mondialisation. Etat des lieux (provisoire) des débats suscités en France par les attentats du 11 septembre 2001 », *Maghreb-Machrek*, 174 : 75-89.
- ROTTER, Gernot (dir.). 1993. *Die Welten des Islam. Neunundzwanzig Vorschläge, das Unvertraute zu verstehen*, Francfort/Main, Fischer Taschenbuch.
- ROY, Olivier. 2001. « Les islamologues ont-ils inventé l'islamisme ? », *Esprit*, août-septembre : 116-138.
- RUGGIE, John (dir.). 1998. *Constructing the World Polity : Essays on International Institutionalization*, Londres, Routledge.
- SAÏD, Edward. [1978] 1980. *L'Orientalisme : l'Orient créé par l'Occident*, Paris, Editions du Seuil.
- 1997. *Covering Islam : How the Media and the Experts determine how we see the Rest of the World*, New York, Vintage.
- SCHIFFAUER, Werner. 2000. *Die Göttesmänner*, Francfort/Main, Suhrkamp.
- SOYSAL, Levent. 2002. « Kultur als Fiktion : Forschen über (türkische) Migration nach Berlin, Deutschland, Europa » in Thomas HAUSCHILD et Bernd Jürgen WARNEKEN (dir.), *Inspecting Germany. Internationale Deutschland-Ethnographie der Gegenwart*, Munster, Lit Verlag : 340-361.
- STEINBACH, Udo et Nils FEINDT-RIGGERS. 1997. *Islamische Organisationen in Deutschland. Eine aktuelle Bestandsaufnahme und Analyse*, Hambourg, Deutsches Orient-Institut.
- TESSLER, Mark (dir.). 1999. *Area Studies and Social Science. Strategies for Understanding Middle East Politics*, Bloomington-Indianapolis, Indiana University Press.
- TEZCAN, Levent. 2003. « Das Islamische in den Studien zu Muslimen in Deutschland », *Zeitschrift für Soziologie*, 32 (3) : 237-261.
- TIETZE, Nikola. 2001. *Islamische Identitäten. Formen muslimischer Religiosität junger Männer in Deutschland und Frankreich*, Hambourg, Hamburger Verlag.
- TREIBEL, Annette. 1996. « Überblick über die Forschungslage », *Actes du symposium de la Fondation Schader*, Darmstadt, Schader-Stiftung.
- TURNER, Stephen 2000. « What are disciplines ? And how is interdisciplinarity different ? » in Peter WEINGART et Nico STEHR (dir.), *Practising Interdisciplinarity*, Toronto, University of Toronto Press : 46-65.
- VENEL, Nancy. 2004. *Citoyens et Musulmans*, Paris, Presses universitaires de France.
- WAGNER, Peter. 1990. *Sozialwissenschaften und Staat. Frankreich, Italien, Deutschland, 1870-1980*, Francfort/Main, Campus Verlag.
- WERNER Michael et Bénédicte ZIMMERMANN (dir.). 2004. *De la comparaison à l'histoire croisée*, Paris, Editions du Seuil.
- ZENTRUM FÜR TÜRKEISTUDIEN (dir.). 1995-1996 (mise à jour). *Türkische Muslime in Nordrhein-Westfalen*, Ministerium für Arbeit, Gesundheit und Soziales.